Publié le 24/04/90

DÉPARTEMENT

ALPES MARITIMES

ARRONDISSEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 24 Avril 1990

Objet : Divers contrats

L'an mil neuf cent cent quatre vingt dix

et le vingt quatre Avril

à seize heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9004/13

Présents ou Représentés : MM. ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président indique que l'Association, régie par la loi de 1901, Ecole de Musique Départementale, avait passé des contrats pour le téléphone, l'électricité, le loyer du siège administratif, les assurances, ...

Il convient de renégocier ces contrats au nom du Syndicat Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

Ouï l'exposé du Président, le Comité décide à l'unanimité :

1/ de renégocier les contrats de l'Association au nom du Syndicat,

2/ de charger le Président pour signer l'ensemble de ces contrats au nom du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

REÇU LE
03 MAI 1990
A LA PREFECTURE
DES ALPES-MARITIMES

SFDI - UZES (GARD) Mairies - 1371